



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
7	CONJUX	POCHAT Nathalie
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
14	MERY	FONTAINE Nathalie
15	MONTCEL	HUYNH Antoine
16	MOUXY	MORET Jean-Paul
17	ONTEX	CARRIER Christiane
18	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
19	SAINT OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc
20	SAINT OURS	ALLARD Louis
21	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
24	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas
25	VIONS	ARRAGAIN Manuel
26	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam
27	VOGLANS	MERCIER Yves

25 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
MOTZ	CLERC Gérard

L'an deux mille vingt-six, le mardi huit septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 2 septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (17 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents. Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : B-83 Année : 2026

Exécutoire le : 17 SEP. 2026

Publiée / Notifiée le : 17 SEP. 2026

Visée le : 15 SEP. 2026

MOBILITES

Réalisation d'une voie verte permettant la connexion entre la voie verte située au niveau du carrefour giratoire de l'aéroport et l'entrée nord de la commune de Voglans Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que le projet consiste à réaliser une liaison cyclable sécurisée entre la commune de Voglans et la voie verte existante longeant la RD 1201. Cette infrastructure s'inscrit dans la continuité du réseau cyclable structurant du territoire et permet de desservir la zone touristique des Mottets, les communes du Bourget-du-Lac et du Viviers-du-Lac, ainsi que les deux principales zones d'activités de l'agglomération, Hexapôle et Technolac.

L'aménagement débute au carrefour entre les RD 17 et RD 10, dont la traversée sera sécurisée pour les modes actifs, puis se poursuit le long de la RD 17 jusqu'au giratoire de l'aéroport, où il se raccorde à la voie verte existante. L'opération prévoit la création d'infrastructures dédiées aux modes actifs, majoritairement en site propre, afin d'assurer une continuité d'itinéraire sécurisée et confortable pour les cyclistes et les piétons.

Une fois réalisée dans sa totalité, cette voie verte offrira une alternative attractive à l'usage de la voiture individuelle en facilitant les déplacements du quotidien et en renforçant les connexions entre les communes du sud de Grand Lac. Elle contribuera également à améliorer les liaisons cyclables avec le territoire de Grand Chambéry.

Compte tenu du développement économique de ce secteur et du trafic de véhicules déjà existant et appelé à s'intensifier, il est opportun de sécuriser les déplacements des modes actifs.

Ce projet est un axe structurant et majeur dans le schéma cyclable, mis à jour en 2021 et adopté par le conseil communautaire en septembre 2021.

Le coût total de l'opération est estimé à 213 000 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre), soit 255 600 € TTC.

Il est proposé de demander la subvention suivante auprès de l'Etat, au titre du Fonds vert : 106 500 €, soit 50 % du montant HT prévisionnel du projet.

Si cette subvention est obtenue, le reste à charge pour Grand Lac s'élèvera à 149 100 € TTC.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, et le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible de financer ce projet.

Aix-les-Bains, le 8 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 31 - Présents : 27 - Présents et représentés : 27 - Abstentions : 0 - Votants : 27 - Pour : 27 - Contre : 0 - Blancs : 0 - Nuls : 0
--



GRAND LAC

1500, Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

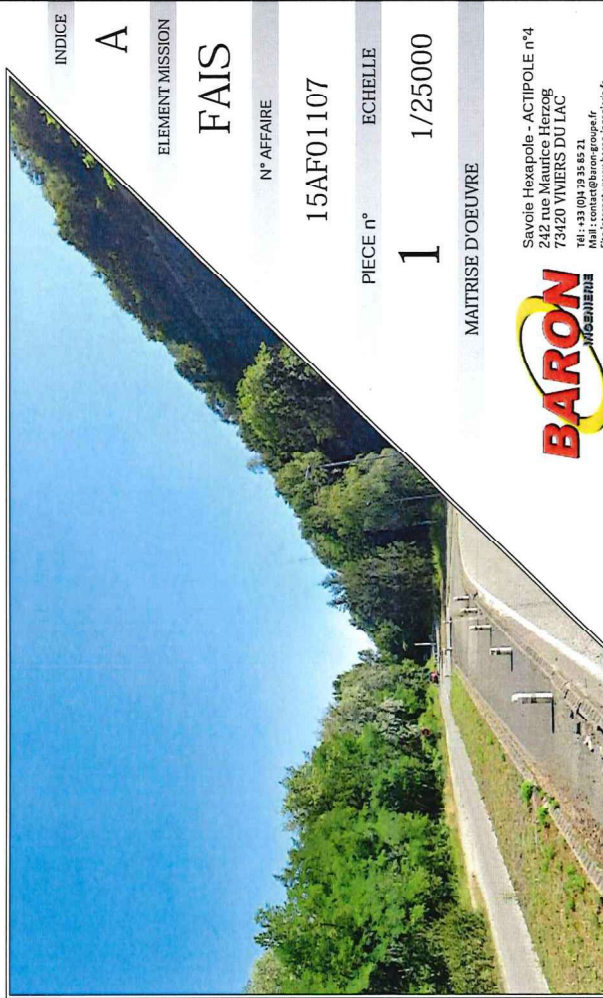
Tel : 04 79 35 00 51 / Fax : 04 79 35 70 77

MATRISE D'OUVRAGE

COMMUNE DE VOGLANS

ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CONNEXION MODE DOUX ENTRE
LA VOIE VERTE AU NIVEAU DU CARREFOUR GIRATOIRE DE
L'AEROPORT ET L'ENTREE NORD DE VOGLANS

PLAN DE SITUATION



INDICE

A

ELEMENT MISSION

FAIS

N° AFFAIRE

15AF01107

PIECE n°

1

1/25000

MATRISE D'OEUVRE



Sylvie Hexapole - ACTIPOLE n°4
242 rue Maurice Herzog
73420 VIVIERS DU LAC
Tél : +33 (0)4 79 35 65 21
Fax : +33 (0)4 79 35 65 22
Site internet : www.baron-ingenierie.fr

15AF1107_plan d'aménagement.dwg

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET D'ETUDE DE LA QUALITE DE L'EAU (EQUILIBRE DES ETOILES) ET DE LA QUALITE DE L'EAU (EQUILIBRE DES ETOILES)

INDICE	DATE	ETABL par	VERIFIE par	NATURE DE LA MODIFICATION
A	29/08/2023	M.C	C.H	DOCUMENT INITIAL

Section A07
"SOUS LA ROCHE"

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération B-83 : Réalisation d'une voie verte permettant la connexion entre la voie verte située au niveau du carrefour giratoire de l'aéroport et l'entrée nord de la commune de Voglans Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 15/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/09/2026

Numéro de l'acte : d6003 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260908-d6003-DE

Date de décision : 08/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions